

diplôme national supérieur professionnel professionnel de comédien.ne



le concours 2023 modalités déroulement

Réglement du concours d'admission Document mis à jour le 13 décembre 2022

DIPLÔME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

INSCRIPTION AU CONCOURS

À LIBE AVANT DE COMMENCER L'INSCRIPTION EN LIGNE

Avant de procéder à votre inscription via le formulaire en ligne, vous devez vous assurer de réponde aux conditions à remplir, avoir choisi vos 2 scènes et/ou votre monologue théâtral, avoir écrit une courte lettre de motivation, et pouvoir renseigner toutes les questions sur votre parcours : baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...).

Des pièces justificatives seront à joindre en téléchargement : une photo portrait, l'attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale, l'attestation de baccalauréat, les copies de vos diplômes, la notification d'attribution de bourse 2022-2023 (seulement si vous êtes boursier de l'année en cours)*, un justificatif de domicile pour les résidents de France d'outre-mer*, un certificat de scolarité 2022-2023 pour les élèves sortant des Classes Préparatoires Égalité des chances*.

Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives demandées et payé les droits d'inscription en ligne (les chèques ne sont plus acceptés).

* Les droits d'inscription sont gratuits pour les élèves boursiers de l'année en cours, les résidents de

Nous vous remercions de remplir le formulaire le plus rigoureusement possible.

Suite à la validation du formulaire, il ne sera plus possible de revenir dessus.

France d'outre-mer et les élèves sortant des Classes Préparatoires Égalité des chances.

Une fois le formulaire finalisé et envoyé, vous recevrez un mail récapitulatif de vos réponses qui vaudra confirmation d'inscription. Si aucun mail ne vous parvient, merci de réitérer votre inscription.

Les convocations vous seront envoyées par mail. Les résultats du concours seront publiés sur le site Internet de l'ERACM.

DIPLÔME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

INSCRIPTIONS EN LIGNE

DATES ET LIEUX DU CONCOURS 2023

MARSEILLE

- 1er tour du 26 mars au 08 avril 2023

CANNES

- 2nd tour et stage du 29 avril au 08 mai 2023

CONDITIONS À REMPLIR

- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire du **BAC**
- Justifier d'une formation théâtrale initiale ou, à défaut, d'une pratique théâtrale.
- Pour les candidats étrangers, **parler couramment le français**. Aucune condition de nationalité n'est requise.

INSCRIPTIONS SUR LE SITE INTERNET

Le formulaire d'inscription au concours est accessible via le site Internet de l'ERACM : eracm.fr Avant de procéder à l'inscription en ligne, vous devez avoir **choisi vos 2 scènes et/ou votre monologue théâtral**, écrit une **courte lettre de motivation** (1000 caractères maximum), et pouvoir renseigner toutes les questions sur votre parcours : baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...)

Une fois votre inscription finalisée, vous ne pouvez pas retourner sur votre fiche.

Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

CONSIGNES POUR LE CHOIX DES SCÈNES

• Deux possibilités s'offrent à vous :

N°1 : vous présentez :

- une 1ère scène dialoguée extraite d'une œuvre théâtrale publiée
- une 2ème scène dialoguée tirée d'une autre œuvre théâtrale publiée

N°2 : vous présentez :

- une scène dialoguée extraite d'une œuvre théâtrale publiée
- un monologue extrait d'une autre oeuvre, qu'elle soit théâtrale ou pas
- IMPORTANT : Scènes dialoguées : même réplique sur les deux scènes. Le(s) rôle(s) de votre réplique sera/seront tenu(s) sans considération de genre.
- Les extraits de scènes choisis ne doivent pas excéder 3 minutes. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.
- Le candidat présente la scène de son choix, en premier. Le jury peut lui demander de présenter sa 2ème scène ou son monologue.
- Le candidat ne pourra présenter que les scènes (ou scène-monologue) inscrites sur le formulaire rempli en ligne.
- Les épreuves se déroulent sans costume, ni maquillage, ni musique.

DNSPC - CONCOURS - MODALITÉS ET DÉROULEMENT

DIPLÔME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER LORS DE L'INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE - AU FORMAT JPEG, PDF, DOC

- Une **photo d'identité** récente (3,5 x 4,5 cm 1 Mo maximum)
- Les copies de vos diplômes
- L'attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale (télécharger le modèle d'attestation)
- Le paiement des **frais d'inscription** au concours, soit 50€ à régler par CB via le lien fourni sur le formulaire (l'ERACM ne demande pas de frais de scolarité)

Pour ceux bénéficiant de la gratuité des frais d'inscription :

- ou La notification d'attribution de bourse 2022-2023 pour les boursiers de l'année en cours
- ou Le justificatif de domicile pour les résidents de France d'outre-mer
- **ou** Le certificat de scolarité 2022-2023 pour les élèves sortant des Classes Préparatoires Égalité des chances

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Si vous souhaitez faire une demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire, vous devez remplir le DSE sur le site du CROUS avant le 15 mai 2023. Vous devez donc effectuer cette démarche avant même d'avoir les résultats du concours.

DIPLÔME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

DÉROULEMENT DU PREMIER TOUR MARSEILLE

ACCUEIL

Tous les candidats qui passent le concours sont réunis par groupe, à l'heure mentionnée sur leur convocation (sans leur réplique), afin de procéder à l'appel ainsi qu'à la vérification de leur identité. Pour ce faire, vous vous munirez d'une pièce d'identité que vous voudrez bien montrer aux personnes qui vous accueillent.

Tout candidat absent ou en retard lors de l'appel initial sera définitivement éliminé.

REPLIQUE(S):

Les candidats désireux de trouver une réplique pourront la choisir parmi les candidats du même groupe, et voudront bien le mentionner aux membres de l'équipe de l'ERACM lors de la réunion d'accueil.

Dans l'hypothèse où un candidat ne trouverait pas de réplique, une ou plusieurs personnes seraient désignées d'office.

SCÈNE(S)

Vous présentez, les uns après les autres, une première scène de votre choix devant les membres du jury, puis vous patientez. L'ordre de passage suit l'ordre alphabétique affiché sur le tableau d'informations.

A l'issue de ce premier passage, le jury délibère et demande éventuellement à un certain nombre de candidats de présenter leur deuxième scène ou leur monologue théâtral, ceci afin de préciser la première évaluation.

Une fois la liste de ces candidats communiquée, ceux qui ne présentent pas leur deuxième scène ou monologue théatral sont libres de partir. Les autres passent dans le même ordre que précédemment.

Lors de votre premier passage dans la salle d'audition, n'oubliez pas de décliner votre identité aux membres du jury (nom, prénom), de présenter votre réplique et de préciser le titre, l'auteur, l'acte, la scène ou le monologue et le rôle que vous allez interpréter.

Il vous est vivement recommandé de préparer à l'avance les accessoires éventuels dont vous avez besoin (nous précisons que nous ne sommes pas responsables des effets personnels laissés dans les salles pendant le passage de vos scènes).

Si votre scène dépasse la limite imposée des trois minutes, le Président du jury sera amené à vous interrompre. Il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'une volonté de permettre à chaque candidat de bénéficier du même temps de passage, donc de la même attention de la part du jury.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

La liste des candidats retenus pour le second tour est communiquée sur le site internet de l'ERACM.

DNSPC - CONCOURS - MODALITÉS ET DÉROULEMENT

DIPLÔME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

DÉROULEMENT DU SECOND TOUR CANNES

DÉROUI É

Le second tour du concours d'admission de l'ERACM prend la forme d'un stage suivi d'épreuves. Il se compose de deux parties.

PREMIÈRE PARTIE : STAGE PROBATOIRE - ÉPREUVE DE DRAMATURGIE

- Les candidats sont évalués sur leur capacité à travailler en groupe, leurs compétences artistiques, la richesse de leur imaginaire, la disponibilité de corps et d'esprit dont ils font preuve. Deux groupes sont formés et placés sous la direction de deux maîtres de stage. La composition des deux groupes respecte un équilibre entre hommes et femmes.
- Les candidats sont amenés à développer par écrit une analyse dramaturgique à partir d'une vidéo. Il s'agit d'une épreuve écrite individuelle.

DEUXIÈME PARTIE : ÉPREUVES

Les candidats participent à différents exercices afin de permettre l'évaluation de leur connaissances, de la diversité de leurs compétences artistiques, ainsi que de leur capacité de réaction aux sollicitations extérieures. Chacun d'entre eux présente également l'une des deux scènes choisies lors du premier tour du concours.

Les candidats sont évalués dans des domaines différents :

- Interprétation scène présentée au 1er tour
- Interprétation scène imposée
- Interprétation texte de théâtre « seul en scène »
- Parcours personnel et entretien

ADMISSION

- Le nombre des élèves admis n'excèdera pas 16.
- Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces justificatives demandées dans le Règlement Intérieur de l'école.
- Une liste d'attente sera établie afin de surseoir aux éventuels désistements.
- Les résultats seront communiqués le dernier jour du concours, en fin de journée.



L'ÉQUIPE

Président Paul Rondin Directeur Didier Abadie

CANNES

Corine Gabrielli David Maire Christophe Oberlé Carole Pelloux

Marie-Claire Roux-Planeille Romaric Séguin

MARSEILLE

Émilie Guglielmo Mélissa Lelgouarch Nanouk Marty Olivier Quéro Marine Ricard Chef comptable Comptable

Agent maintenance bâtiment

Documentaliste

Secrétaire générale de scolarité Coordinateur prog. pédagogique

Attachée de production Apprentie régisseuse lumière Régisseuse générale

Production / Communication Insertion professionnelle

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Didier Abadie
Jean-Pierre Baro
Catherine Germain
Ludovic Lagarde
Sébastien Lentheric

Émilie Le Roux Eric Louis Isabelle Lusignan Jean-Pierre Ryngaert

SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901 Non assujeti à la TVA N° SIREN: 379 700 446 Code APE: 8542 Z

Villa Barety 68 avenue du Petit Juas ● 06400 Cannes 04 93 38 73 30 contact06@eracm.fr

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

IMMS • Friche la Belle de mai 41 rue Jobin • 13003 Marseille 04 95 04 95 78 contact13@eracm.fr

WWW.ERACM.FR

L'École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille est subventionnée par :

le Ministère de la Culture la Région Sud la Ville de Cannes Le Département des Alpes-Maritimes et la Ville de Marseille











CONTACT CONCOURS

Inscriptions sur **eracm.fr** contact06@eracm.fr 04 93 38 73 30